

Gestion des risques industriels

Laval forme un comité mixte municipal-industriel

Laval, le 20 février 2018 – La Ville de Laval a créé un comité mixte municipal-industriel (CMMI) pour assurer la gestion des risques de sinistres majeurs liés aux matières dangereuses sur son territoire. Constitué d'employés de différents services municipaux, de représentants du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (CISSSL), d'un membre du conseil municipal, d'un citoyen lavallois, de représentants d'industries ciblées et de partenaires gouvernementaux et institutionnels (ministère de la Sécurité publique, Environnement et Changement climatique Canada, Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs), ce comité s'est réuni pour la première fois le 30 janvier dernier.

« La Ville a la responsabilité d'assurer la sécurité de ses citoyens, mais elle ne peut le faire seule. Il est dans l'intérêt de tous les partenaires de travailler ensemble à la planification et à la mise en œuvre des mesures de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement en cas d'accident industriel majeur », a expliqué Sandra Desmeules, conseillère de Concorde-Bois-de-Boulogne, membre du comité exécutif et responsable des dossiers liés à la sécurité civile et publique.

Ce comité a pour mandat d'appuyer la Ville relativement à la sécurité publique, à la gestion et à la coordination des mesures d'urgence, de même qu'en matière de communication avec la population. Son rôle est également de présenter au comité exécutif de la Ville les recommandations nécessaires pour réduire les probabilités d'un accident industriel majeur et, le cas échéant, en atténuer les conséquences.

Dans les responsabilités qui lui seront confiées, notons entre autres la veille légale concernant les matières dangereuses, l'harmonisation des plans d'urgence et d'intervention entre les industries visées et les intervenants municipaux, l'élaboration de procédures d'évacuation et de confinement en cas d'urgence environnementale et ses modes de communication à la population et la tenue d'exercices et de simulations de situations d'urgence.

Les recommandations du comité s'appuieront sur les travaux de trois sous-comités d'expertises variées (analyse des risques, préparation et intervention et communication).

Sur le territoire lavallois, neuf industries, incluant les trois usines municipales d'eau potable, sont assujetties au [Règlement sur les urgences environnementales](#), en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999).

Qu'est-ce qu'un CMMI?

Un comité mixte municipal-industriel (CMMI) est un regroupement favorisant la concertation locale entre les principaux acteurs impliqués dans la gestion des risques technologiques, soit les industries, la municipalité, les organismes provinciaux et fédéraux ainsi que les citoyens. La mise en commun des expertises de chacune des instances facilite la transmission de

l'information à toutes les parties prenantes. Laval rejoint ainsi les villes du Québec qui ont mis en place un CMMI, celui-ci faisant partie des bonnes pratiques en sécurité civile.

Qu'est-ce qu'un risque technologique?

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a défini, en 2002, un accident technologique majeur comme étant un « événement inattendu et soudain, y compris en particulier un déversement, une émission, un incendie ou une explosion de caractère majeur, dû à un développement anormal dans le déroulement d'une activité industrielle, entraînant un danger grave, immédiat ou différé, pour les travailleurs, la population ou l'environnement à l'intérieur ou à l'extérieur de l'installation et mettant en jeu un ou plusieurs produits dangereux. »


– 30 –

Source : Marie-Eve Charron
Conseillère en communication
Ville de Laval - Service des communications et du marketing

Relations médias : Nadine Lussier
Chef de division, Partenaires d'affaires en communication
Ville de Laval - Service des communications et du marketing
514 601-2242 / 450 978-6888, poste 4335
n.lussier@laval.ca

SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DU MARKETING

480, boulevard Armand-Frappier, C. P. 422, succursale Saint-Martin, Laval (Québec) H7V 3Z4

 311 ou 450 978-8000 • www.laval.ca

 www.facebook.com/villedelavalpageofficielle —  www.twitter.com/@laval311